

**BFM Business TV**
Emission : Intégrale Placements

Script :

Cédric DECOEUR, Présentateur 1 : Au cœur d'Intégrale Placements et au contact de l'actualité du jour avec ce mariage annoncé, ce rapprochement finalement voulu par l'État entre CNP Assurances et la Banque Postale. Éric Lombard, le directeur général de la Caisse des Dépôts et des consignations, est en duplex avec nous. Merci de nous accorder ces quelques minutes, on vous a entendu, il y a un instant aux côtés, notamment, de Bruno Le Maire. Vous êtes un des acteurs, Éric Lombard, de longue date de la montée, du mûrissement de ce dossier. Qu'est-ce qui a convaincu, aujourd'hui, l'État de sauter le pas finalement ?

Éric LOMBARD, Directeur général de la Caisse des Dépôts et consignations : L'État, effectivement, a proposé qu'il y ait une grande opération de rapprochement entre la Caisse des Dépôts et La Poste, qui est d'abord une opération de rapprochement aux services des territoires et au service des Français. Il s'agit de rapprocher deux grandes institutions financières publiques afin d'être plus actifs pour lutter contre les fractures territoriales, pour lutter contre les inégalités et avoir une meilleure urbanisation des grands acteurs publics que sont la Banque Postale, la Caisse des Dépôts. Nous venons de lancer, fin mai, la Banque des territoires pour être plus près des territoires de la République et également BPI France. C'est une opération, d'abord industrielle et à destination des territoires et d'égalité entre les territoires.

Cédric DECOEUR : Concrètement, quel est le but ? Elle va faire quoi cette nouvelle entité ?

Éric LOMBARD : Alors en fait, cette entité, elle vise à répondre aux besoins des territoires, mais pour cela, il était important de rapprocher les grands acteurs que sont la Poste et la Caisse des Dépôts. Et ce rapprochement, il va passer par une opération par laquelle la Caisse des Dépôts, qui détient 42 % de CNP Assurances qui est un des plus grands assureurs français qui est bien connu des personnes qui nous écoutent, ces 42 % vont être apportées par la Caisse des Dépôts à La Poste ce qui permettra à la Caisse des Dépôts de devenir l'actionnaire majoritaire de La Poste. L'État restera coactionnaire de La Poste et la Poste restera une entreprise publique détenue par deux institutions publiques, par l'État d'une part évidemment, et par la Caisse des Dépôts. Et ensuite, la Poste va apporter ses 42 % du capital de CNP Assurances à la Banque Postale. Ce qui permettra de constituer un nouveau banque assureur français de grande taille. Cette assurance va conserver son identité et sa façon de travailler notamment, ce qui forge son identité. C'est-à-dire son activité de multipartenariat, cette assurance continuera de proposer des produits à la Banque Postal, mais aussi à ses partenaires que sont les Banques Populaires, les Caisses d'épargne et également à toute son activité internationale qui sera poursuivie.

Cédric DECOEUR : Vous nous parlez d'un pôle financier au service des territoires, vous nous avez parlé de la Banque des territoires. Alors, on va prendre des mots très précis pour ne vraiment pas tomber dans le domaine qui fâchent en regardant l'actualité bancaire des dernières décennies. Mais vous avez l'envie de faire renaître une sorte de Crédit local de France, je prends ce nom-là et non pas l'autre à dessein, pour être positif ?

Éric LOMBARD : En réalité, depuis la grande crise de 2008, le secteur bancaire est revenu et le secteur bancaire privé que ce soit du côté en Bourse ou mutualistes financent à nouveau le secteur public local. Et d'ailleurs, la Banque Postale et d'ores et déjà un grand acteur avec 25 % de parts de marché. Au-delà du secteur public local, ce qui était l'objet du Crédit local de France, il faut financer aussi les investissements



des territoires et ça, c'est le rôle de la Banque des territoires qui finance les sociétés d'économie mixte, la rénovation des villes. Par exemple, ce grand projet lancé par le gouvernement « cœur de ville » qui vise à rénover 222 villes en France, c'est un projet de la Banque des territoires. Mais la Caisse des Dépôts qui est très active pour financer les projets des territoires pourra s'appuyer dorénavant sur le réseau de la Banque Postale, afin qu'il y ait une meilleure complémentarité entre les offres de la Banque Postale, les offres de la Banque des territoires qui a été constituée par la Caisse des Dépôts et puis vis-à-vis des entreprises également ce que fait BPI France. On est vraiment dans un projet nouveau, qui est un projet qui, dans cet aspect des choses, va vraiment financer les développements de l'ensemble des territoires de la République, que ce soit les entreprises, le secteur public local, mais également les collectivités locales et je n'oublie pas d'ailleurs au passage le logement social. Vous savez que la Caisse des Dépôts est un grand financeur du logement social et ça continuera évidemment d'être une de nos missions.

Cédric DECOEUR : On est là effectivement, dans la théorie dans la mathématique, mais si on rend dans la pratique finalement, comment est-ce que tout cela va être orchestré entre les différentes entités qui apportent, fusionnent, changent un petit peu de périmètres ?

Éric LOMBARD : En fait, il faut garder l'esprit très simple. La Poste va rester une grande entité publique autonome, la Banque Postale va augmenter ses coopérations avec CNP Assurances qui gardera ses missions et son projet, et la Caisse des Dépôts a déjà opéré sa transformation pour se rapprocher des territoires grâce à la Banque des territoires. Ce n'est pas d'un grand Mécano industriel, c'est plutôt une opération qui vise à mieux faire coopérer des grands établissements publics qui travaillaient déjà ensemble, mais dont la coopération peut être améliorée, c'est bien l'objet de ce projet. C'est aussi un projet de renforcement financier de la Poste. La Poste, sous l'autorité de Philippe Wahl, a fait un travail absolument formidable de transformation des dernières années, sur lequel il faut rendre hommage et le ministre sur le fait tout à l'heure aux postières et aux postiers qui ont fait ce travail de transformation. Cet apport qui est aussi un apport de capital pour la Poste va permettre à la Poste de continuer à se transformer au service des Français et au service des territoires. Cet élément financier, c'est un renforcement considérable du capital de la Poste qui lui permettra de poursuivre un projet entamé, il y a déjà 6 siècles, c'est une longue histoire.

Cédric DECOEUR : Et est-ce qu'il y a juste, pour terminer Eric Lombard, des risques, on va dire soit législatives, via le Conseil continu, soit réglementaires, par l'AMF du fait, notamment, peut-être des minoritaires de CNP Assurances ?

Éric LOMBARD : Alors, sur le plan législatif, le fait que la Poste reste évidemment une entité publique, mais qu'il y a une répartition différente de l'actionariat entre l'État et la Caisse des Dépôts doit faire l'objet d'un vote du Parlement. Un amendement sera déposé par le gouvernement la semaine prochaine, à cet égard, le Parlement se déterminera, mais nous sommes convaincus que la majorité approuvera ce projet. D'ailleurs, je ne veux pas m'engager dans un domaine qui n'est pas le mien, peut-être même le soutien pourra-t-il être plus large, tant ce projet est un projet d'intérêt général qui peut être compris par tous les Français. Et ensuite, sur les opérations, nous adapterons la construction de l'opération aux réactions des autorités indépendantes qui auront à se prononcer. Et ce projet va être précisé à cet égard, dans les semaines à venir, mais nous ne voyons pas, tel que nous l'avons construit, d'obstacles qui remettraient en cause la réalisation de l'essence de ce projet qui est, encore une fois, un rapprochement positif entre la Poste et la Caisse des Dépôts pour constituer un grand groupe public financier d'intérêt général.

Cédric DECOEUR : Merci beaucoup d'avoir pris ces quelques minutes, Éric Lombard, le directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Guillaume SOMMERER, Présentateur 2 : On vous rappelle ce mariage et vous avez suivi la conférence de presse de Bruno Le Maire aussi en direct sur notre antenne, BFM Business. Ce mariage entre la Poste, la Banque Postale, CNP Assurances, la Caisse des Dépôts qui sera actionnaire majoritaire de l'ensemble. La constitution de ce nouveau géant financier public pour financer les territoires, c'est bien ça l'objectif final, a insisté Bruno Le Maire, et à l'instant encore, le patron de la Caisse des Dépôts et consignations, qu'on



avait la chance d'avoir en direct aussi sur notre antenne.

FIN